

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Marcel COTTIN, Premier Adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Dominique TALLÉDEC, Sarah TENDRON à Marine DUMÉRIL, Baghdadi ZAMOUM à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Christian TALLIO, Sébastien ALIX à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Bertrand AFFILÉ, Léa MARIÉ, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn GENDEK

DÉLIBÉRATION : 2022-150

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

DÉLIBÉRATION : 2022-150  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits par article budgétaire.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement notamment celui commencé en 2022, sans interruption, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits d'investissement ci-joints sans attendre le vote du budget primitif 2023 qui interviendra lors du Conseil municipal du 3 avril 2023.

DESIGNATION	NATURE	OUVERTURE CREDITS 2023
Frais d'études	2031	998 079,75 €
Frais d'insertion	2033	6 250,00 €
Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations	2041412	230 750,00 €
Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études	2041511	5 000,00 €
Concessions, droits similaires	2051	128 000,00 €
Terrains bâtis	2115	125 000,00 €
Cimetières	2116	62 500,00 €
Autres terrains	2118	50 000,00 €
Plantations d'arbres	2121	6 250,00 €
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	297 250,00 €
Bâtiments scolaires	21312	12 500,00 €
Autres bâtiments publics	21318	31 500,00 €
Autre matériel et outillage de voirie	215738	500,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	2158	22 000,00 €
Matériel de transport	21828	206 625,00 €
Matériel informatique scolaire	21831	5 750,00 €
Autre matériel informatique	21838	207 125,00 €
Matériel de bureau et mobilier	21841	18 500,00 €
Autres matériel de bureau	21848	63 625,00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	99 082,50 €
Terrains	2312	429 250,00 €
Constructions	2313	2 345 649,50 €
Restaurations collections et œuvres d'arts	2316	9 000,00 €
Dépôts et cautionnements versés	275	4 892,71 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 365 079,46 €</b>

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**31 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 12/12/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn GENDEK

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 15 décembre 2022

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 16 décembre 2022